

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Casablanca, le 24 mars 2015

Résumé de l'intervention de Denis CHEMILLIER-GENDREAU, Président du Groupe FINACTU, devant les Ministres à l'occasion de la 20ème session de la CIPRES, tenue à Libreville, en février 2015

A l'occasion de la 20ème session du Conseil des Ministres de tutelle de la prévoyance sociale, qui s'est tenue à Libreville (Gabon) fin février, la CIPRES a invité Denis CHEMILLIER-GENDREAU, Président du Groupe FINACTU, à venir exposer sa vision de la protection sociale sur le continent africain.

Devant les Ministres des 15 pays (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée équatoriale, Mali, Niger, RD Congo, Sénégal, Tchad, Togo, Union des Comores), Mr CHEMILLIER-GENDREAU a dressé un diagnostic lucide mais enthousiaste des grandes évolutions à l'œuvre dans le monde de la protection sociale africaine :

- son premier constat est que les institutions de prévoyance sociale africaines ont démontré, en plus de 50 ans d'existence, qu'elles sont des points de stabilité dans un continent parfois chahuté : investisseurs institutionnels, répartiteurs de revenus, elles contribuent à la stabilité du continent
- son second constat est qu'après 40 ans d'immobilisme, la prévoyance sociale africaine connaît depuis environ 10 ans un foisonnement d'initiatives récentes que FINACTU est honorée d'accompagner : début d'une vigilance actuarielle, vague de mise en place de l'assurance maladie (Gabon, Mali, Togo, Côte d'Ivoire, ...), début d'intérêt pour la retraite par capitalisation, etc.
- le troisième constat est que les fondements de ce paysage sont fragiles : tous les régimes de retraite, qui forment le principal pilier de la sécurité sociale actuelle, sont structurellement déséquilibrés. FINACTU, à travers ses nombreuses missions aux services des caisses du continent, a pu mesurer qu'un retraité moyen récupère la totalité des cotisations de sa vie active en moins de 6 ans de retraite, alors que l'espérance de vie est – heureusement ! – bien supérieure !
- hélas, le quatrième constat est que les difficultés ne font que commencer, tant sont négatives les évolutions de l'environnement : allongement de l'espérance de vie, arrivée massive à la retraite des recrutés des années 1970-1980, diminution du salariat (tarissement de la population cotisante), contraction de l'emploi public

sous le coup des ajustements structurels, réduction d'effectif dans la sphère parapublique du fait des privatisations ou des efforts de rationalisation, chômage et domination du secteur informel, ...

- face à ces évolutions, le cinquième constat est que le train des réformes a commencé à se mettre en marche : rares sont les pays qui n'ont pas encore procédé à un audit actuariel complet de leurs régimes, afin d'anticiper les réformes nécessaires. Certains sont même passés à l'acte : ainsi, la Côte d'Ivoire a procédé à une réforme courageuse de ses régimes (CNPS et CGRAE) en 2011, grâce à laquelle ses caisses ont cessé d'accumuler des déficits
- constat 6 : malgré tout cela, et sans surprise, les institutions de prévoyance sociale ne couvrent aujourd'hui, dans les pays de la zone CIPRES, que 10% à 20% des populations, ce qui est encore très faible
- le constat 6 précédent est la conséquence du constat 7 : le salariat, qui devait devenir la forme dominante de l'activité humaine, est en perte de vitesse partout dans le monde, tandis que le travail informel augmente partout (il représente environ 90% de la population active dans les pays CIPRES)
- à l'exclusion des populations, le constat 8 ajoute l'exclusion des risques : ne couvrant souvent que la retraite, les allocations familiales et les accidents du travail, la sécurité sociale africaine a trop longtemps dédaigné l'assurance maladie, le chômage et tous les autres risques sociaux propres à l'Afrique (accès à l'eau, au crédit, etc.). L'Afrique est ainsi loin de couvrir les garanties sociales mises en évidence par l'OIT.

Dans un second temps, Denis CHEMILLIER-GENDREAU tente d'expliquer ces constats, sur la base de l'expérience du Groupe FINACTU dans la quasi-totalité des expériences d'enrichissement de la sécurité sociale. Il soulève essentiellement trois explications structurelles :

- Le Président de FINACTU rappelle en premier lieu une vérité que l'on oublie parfois : la sécurité sociale coûte très cher. Dans le domaine de la retraite, par exemple, servir pendant 20 ans à un retraité une pension égale à au moins 50% de son dernier salaire représente, sur la durée de vie active dudit retraité un effort de cotisation très élevé. Le coût de l'assurance maladie n'est pas moins lourd, hélas... Plus grave, ces coûts ne cessent d'augmenter, avec l'augmentation de l'espérance de vie, le chômage et l'amélioration de l'offre de soins.
- Second frein : la gestion administrative de la sécurité sociale est par nature très coûteuse. Parce que la sécurité sociale est une activité génératrice de très nombreux actes de gestion (liquidation de retraite, service de pension, traitement des feuilles de soins, etc.), elle mobilise des moyens coûteux en informatique, en personnel, en locaux, qui accaparent une partie importante – souvent plus de 20% ou 30% - des encaissements en frais de gestion.
- Enfin, Denis CHEMILLIER-GENDREAU souligne une fragilité propre à l'Afrique : les populations, notamment jeunes, n'y ont pas la culture de la prévoyance : ils ne considèrent l'intérêt de la sécurité sociale que lorsque la maladie ou la vieillesse commencent à les toucher, c'est-à-dire quand il est déjà trop tard...

Face à ce diagnostic complet, FINACTU a tenté de tirer des lignes directrices de son expérience de plus de 15 ans de pratique aux côtés des institutions de sécurité sociale du continent :

- La première ligne directrice est qu'il faut conforter les fondations de l'édifice social avant d'envisager les extensions : il est vital de sécuriser les régimes de base existant, et notamment la retraite par répartition, avant d'envisager de l'étendre à de nouvelles populations ou de créer de nouveaux régimes. Des réformes paramétriques sont partout nécessaires, qui devront permettre à ces régimes de cesser une fuite en avant, où les nouveaux arrivants paient le mauvais paramétrage des régimes, poussant devant eux une boule de déficits toujours croissant
- La seconde ligne directrice est qu'il est essentiel à la légitimité des régimes qu'ils parviennent à une maîtrise de leurs frais de gestion, par une informatisation efficace, par la formation des équipes et par la professionnalisation des procédures de gestion. Ce challenge est d'autant plus nécessaire – mais difficile ! – que la gestion des régimes nouveaux (chômage, maladie, retraite par capitalisation, ...) ou des populations nouvelles (informel, travailleurs non-salariés, professions libérales, etc.) sont infiniment plus délicats à gérer que la retraite par répartition...
- La troisième ligne directrice pourrait être d'informatiser : l'efficacité de l'outil informatique est en effet la condition à la maîtrise des frais de gestion, à la qualité des services rendus, à la lutte contre la fraude (gangrène de la sécurité sociale)
- Enfin, la dernière ligne directrice qui semble importante pour FINACTU, c'est de procéder prudemment dans toutes les tentatives d'extension de la sécurité sociale. On sait en effet que la « marche arrière » n'existe pas en matière sociale, où les nouveautés se transforment immédiatement en acquis.

Le Président du Groupe FINACTU termine son allocution en rendant hommage à deux pays :

- La Côte d'Ivoire, pour l'importance de la réforme paramétrique de ses régimes de retraite, introduite en 2011, et qui a littéralement sauvé l'ensemble du paysage de la protection sociale du pays
- Le Gabon, pays hôte de cette 20ème session de la CIPRES, qui est engagé depuis quelques années dans un important travail de modernisation de sa protection sociale : après la création de la CNAMGS en 2007, la CNSS s'est engagée en 2013 dans un ambitieux projet d'extension, à la fois à de nouveaux risques et à de nouvelles populations, qui devrait connaître en 2015 ses premières concrétisations.